



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 107503

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les tarifs postaux intérieurs français et internationaux. La Poste, après avoir mis en péril l'existence de petits e-commerces en augmentant certains de ses tarifs et en en supprimant d'autres, s'attaque dorénavant aux tarifs spécifiques strictement accordés pour l'envoi de livres et de brochures à caractère éducatif, scientifique ou culturel. Pourtant, selon un slogan de ce service public, « Avec La Poste, culture et éducation ne connaissent pas de frontière ». Si, effectivement, elles ne connaissent pas de frontière, les entreprises, en contrepartie, subissent une aggravation de leur budget prévu à l'un des premiers postes comptables. Cet oukase aura évidemment des répercussions dramatiques sur la pérennité de certaines entreprises de ce secteur. Ainsi, les envois d'un poids de 500 g à 1 kg étaient facturés 2,47 euros pour le national et l'international. Dorénavant, chaque envoi sera affecté d'un tarif multiplié par deux ou trois selon la destination : environ 6 euros pour la France et environ 10 euros pour l'Europe puisque le livre devra être expédié en « Colissimo ». Il ne faut jamais occulter l'existence de la concurrence et que le client reste seul le maître du débat ! Il lui demande en conséquence si le régime spécial consacré à l'envoi de la culture en France et à l'étranger aura toujours cours au tarif actuel, à savoir 2,47 euros, ou si les petits éditeurs subiront une nouvelle condamnation érigée de façon unilatérale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107503

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10958